

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

17X21

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA PROVENCE NUMÉRIQUE

Le Maire indique que le Conseil Départemental a créé un dispositif d'aide pour soutenir les projets en faveur de l'éducation par le numérique afin d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de la loi « pour une république numérique » publiée le 7 octobre 2016 au journal officiel.

Ainsi le projet de la commune visant à équiper progressivement les écoles de VPI associés à un poste informatique est éligible.

Cette année il est prévu d'équiper la nouvelle école de la Gavotte.

Le taux de subvention est de 20% à 60% du montant hors taxes des investissements dans la limite d'une dépense subventionnable annuelle plafonnée à 200 000 € HT/an.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière du Département pour la réalisation de ce projet :

Opération	Montant HT	Subvention Escomptée (60%)
Équipement de l'école de la Gavotte (RQG) en VPI associé à un poste informatique	140 000 €	84 000 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération,
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre du dispositif détaillé ci-dessus au taux maximum de 60%
- PRÉCISE que les crédits correspondants figureront au budget
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 - M.FUSONE - COCH

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 29 Janvier 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE
JEAN-MARC LEONETTI